

COMMUNE LE FENOILLER**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE****Décision n° DEC2025-034****Objet : Avenant n°1 portant sur la modification du CCAP - lots 1, 2, 5 et 7 du Marché de travaux pour la création d'une salle de réception à usage de Club House****Le Maire de la commune du FENOILLER,****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,**Vu** les articles L 2194-1 et R 2112-13 du Code de la Commande Publique,**Vu** la délibération du 7 septembre 2020 par laquelle le conseil municipal du Fenouiller a délégué à son maire, pour la durée de son mandat, l'exercice du droit de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux dans la limite de 900 000 € HT ainsi que des avenants y afférant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,**Vu** la décision n°DEC2024-088 attribuant le marché de travaux de l'ensemble des lots concernant le marché de travaux de création d'une salle de réception à usage de Club House,**Considérant** que l'article n° 3-3-3 « Choix de l'index de référence » du CCAP ne prévoyait pas de répartition entre les différents indices de révision des prix pour les lots n°1 « Terrassement – maçonnerie », n°2 « Mur ossature bois – Charpente bois – Bardages », n°5 « Menuiseries intérieures – Cloisons – Plafonds » et n°7 « Electricité – Chauffage – Ventilation »,**Considérant** que dans le cadre du calcul de révision des prix utilisant plusieurs indices, il est nécessaire de définir une répartition entre les indices utilisés,**DECIDE****Article 1 :** De définir une répartition entre les indices comme suit :

LOT	INTITULE DU LOT	REPARTITION DES INDICES
LOT 1	Terrassements – maçonnerie	BT02 (20%) / BT03 (80%)
LOT 2	Mur ossature bois – Charpente bois – Bardages	BT16B (20%) / BT54 (35%) / BT01 (45%)
LOT 3	Etanchéité	BT53
LOT 4	Menuiseries extérieures aluminium	BT19B
LOT 5	Menuiseries intérieures – Cloisons - Plafonds	BT18A (50%) / BT08 (50%)
LOT 6	Revêtements de sol	BT10
LOT 7	Electricité – Chauffage - Ventilation	BT47 (30%) / BT40 (30%) / BT41 (30%) / BT38 (10%)

Article 2 : Un avenant n°1 sera signé pour la précision à apporter, pour :

- Le lot n°1 « Terrassement – maçonnerie » attribué à la Sté PAJOT sise 14 rue des Forgerons 85 710 LA GARNACHE, inscrite à l'INSEE sous le numéro 482 909 082 00034.
- Le lot n°2 « Mur ossature bois – Charpente bois – Bardages » attribué à la Sté CHARRIER sise Le Vivier 85140 SAINTE FLORENCE, inscrite à l'INSEE sous le numéro 302 000 260 00018.
- Le lot n°5 « Menuiseries intérieures – Cloisons – Plafonds » attribué à la Sté GUIGNE sise ZI de la Bégaudière – 120 route de l'Aiguillon 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE, inscrite à l'INSEE sous le numéro 409 792 694 00021.
- Le lot n°7 « Electricité – Chauffage – Ventilation » attribué à la Sté GATEAU FRERES sise 4 Boulevard Georges Pompidou 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE, inscrite à l'INSEE sous le numéro 320 462 278 00039.

Article 3 : Les autres clauses et conditions du marché sont inchangées.

Article 4 : La Direction Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Le Fenouiller, le 5 mai 2025

Le Maire,
Isabelle TESSIER



Diffusion : Entreprises EGB Pajot, Charrier, Guigne, Gateau Frères et CUB Architecture

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.